



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 30 Octobre 2015

Présidence :

M. Bernard GODFROY, *Maire*.

Étaient présents :

M. GODFROY, M^{me} WININGER, M. DURUPT, M^{me} CHARLES, M. MARIE SAINT GERMAIN, M^{me} THIRION, M. JACQUEL, M^{me} PERRIN, M. SCHULMEYER, M^{me} DUVAL, M^{me} SOSNOWSKI, M^{me} CHOFFEL, M^{me} CLAUDE, M. HUTTER, M^{me} COLLIN, M^{me} HANTZ, M. SAINT-DIZIER, M. GALLAIRE, M. SCHILD, M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER, M. LAINE.

Procuration :

Monsieur Florent POIROT qui donne pouvoir à Monsieur Roger DURUPT
Monsieur Benoît HEYOB qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude HUTTER
Madame FORGIARINI est absente.

Secrétaire de Séance :

M. Alexandre SCHILD.

Assistaient à la Séance :

M^{me} Catherine HUBERTCLAUDE, *Directrice Générale des Services*,
M. Mickaël GERARD, *Responsable du Service D.R.A.J.*,
M. Pascal GRANDEMANGE, *D^{eur} des Services Techniques Municipaux*,
M^{me} Lélia CLEMENT, *Responsable du Service Finances - Comptabilité*,
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, *Chargée de Communication*,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, *Adjoint Administratif Principal*,
M^{me} Virginie VINCENT, *Adjoint Administratif*.

Monsieur Bernard GODFROY, *Maire*, ouvre la séance et demande à Monsieur Alexandre SCHILD, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Florent POIROT qui donne pouvoir à Monsieur Roger DURUPT
- Monsieur Benoît HEYOB qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude HUTTER
- Madame Jeannette FORGIARINI est absente.

Monsieur Claude JACQUEL informe également les membres de l'Assemblée que Monsieur Hugues LAINE sera en retard.

L'effectif est donc de 25 membres présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

➤ **Condoléances** :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- A **Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER**, *ancien membre du Conseil Municipal*, à l'occasion du décès de son frère, Hubert, dont les obsèques ont été célébrées le Lundi 06 Juillet dernier en l'Église Abbatiale de Remiremont.
- A **Monsieur Joël GROSSI**, *Adjoint Administratif au sein des Services Municipaux, retraité*, à la suite du décès de sa maman, dont les obsèques ont été célébrées le Mercredi 09 Septembre dernier en l'Église de Vecoux.
- A **Monsieur Marc ODILLE**, *Jardinier au sein du Service Parcs et Jardins*, à l'occasion du décès de sa grand-mère, Madame Thérèse ODILLE, dont les obsèques ont été célébrées ce Mercredi 28 Octobre en l'Église Abbatiale de Remiremont.

➤ **Félicitations** :

Monsieur le Maire tient également à adresser ses félicitations :

- A **Madame Estelle DIDIER**, *Adjoint Technique au Service Intérieur de l'Hôtel de Ville*, à la suite de la naissance d'Arthur, le 9 Juillet 2015.

⇒ **Attribution de subvention** :

Je vous informe que, par lettre du 21 Septembre dernier, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges m'a notifié les subventions suivantes au titre du Produit des Amendes de Police :

- 14 238 € pour les travaux d'Aménagement de la Rue du Lit d'Eau,
- la même somme pour les travaux d'Aménagement du Faubourg du Val d'Ajol.

J'ai par ailleurs reçu les attributions suivantes :

- ⇒ 1 subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine (D.R.A.C.) d'un montant de 6 500 € pour la réalisation de l'exposition 'Rétrospective Ernest Wittmann',
- ⇒ 3 subventions au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (F.R.A.M.) :
 - . de 2 880 € pour l'acquisition de 2 tableaux d'Ernest Wittmann et d'1 oeuvre de Claude Nozerine,
 - . de 1 239 € pour l'acquisition d'un pot en étain de Matrel,
 - . de 830 € pour celle d'un autre pot à eau de Matrel.
- ⇒ J'ai également été informé, il y a 2 jours, de l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) d'un montant de 240 000 € pour les travaux de rénovation du stade, notamment en ce qui concerne le 8ème couloir de la piste d'athlétisme

Je vous ai transmis, le 21 Octobre dernier, la liste des propositions émanant de notre séminaire en vous demandant de bien vouloir me donner réponse sur votre choix de 5 projets prioritaires dans cette liste.

La date de retour n'étant pas précisé sur le courrier, je vous remercie de bien vouloir me communiquer vos choix **pour le 15 novembre au plus tard.**

→ **Remerciements :**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- De **Monsieur Joël GROSSI**, *Adjoint Administratif au sein des Services Municipaux, retraité*, très touché par les marques de sympathie exprimées lors du décès de sa maman.
- De **Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER**, *ancien membre du Conseil Municipal*, très sensible aux marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de son frère, Hubert.

➤ **Suite à l'attribution de subventions :**

- De **Madame Carole ARNOULD**, *Présidente de l'Association « Musique à Remiremont »*.
- De **Monsieur Joseph KOCHER**, *Président de l'Association d'Aide aux Familles de Détenus et aux Détenus Libérés*.
- De **Monsieur Christopher GEHIN**, *Président des Cavaliers de la Grange Puton*.
- De **Madame Carole ARNOULD**, *Présidente de l'Association des J.M.F., section de Remiremont*.
- De **Monsieur Roland DIDIER**, *Président de l'ABRI*.
- De **Madame Françoise VALENTIN**, *Présidente de l'Association « Fêtes, Loisirs, Animations, Culture » du Pays de Remiremont*.

➤ **Divers :**

- Des **élèves du Groupe Scolaire Jules FERRY**, pour la participation financière apportée par la Ville à l'occasion d'une classe « Environnement » à Paris.
- Du **Docteur Maryse MOREL**, *Médecin de l'Etablissement Français du Sang*, pour la participation de la Ville à l'occasion des journées de collecte.
- De **Monsieur Laurent MASSON**, *Président de la Mutualité Française Lorraine*, pour l'aide et le soutien apportés par la Ville à l'occasion de la manifestation Octobre rose.
- De **Messieurs Christopher GEHIN**, *Président des Cavaliers de la Grange Puton*, et **Laurent CREMASHI**, *Gérant du Centre Hippique*, pour la participation financière apportée par la Ville à l'occasion de la manifestation sportive des 29 et 30 Août 2015.
- De **Monsieur Dominique ZAUG**, *Président du Club des Mandolines de Remiremont*, pour avoir permis la réussite du 8ème Festival International Orchestres Mandolines 2015.
De **Monsieur Yves CHRETIEN**, *Président de l'Association « Le Carnaval Vénitien de Remiremont »*, pour avoir permis de mener à bien la 5ème Edition de l'Art Vénitien dans la Rue et la Journée des Marques.

Monsieur Hugues LAINE arrive.

L'effectif est donc de 26 membres présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 03 Juillet 2015, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 05 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Education du 06 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion de la Commission du Tourisme, de la Communication et de l'Environnement du 07 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion conjointe de la Commission des Travaux et de la Commission de l'Urbanisme du 13 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Circulation et du Stationnement du 15 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Générales et de la Citoyenneté du 20 Octobre 2015, sont adoptés à l'unanimité.

Concernant le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Jeunesse, des Sports et des N.T.I.C. du 19 Octobre 2015 :

Madame MATHIEU signale que l'ordre du jour n'est pas en conformité avec le compte-rendu. 4 points ont été abordés en Commission alors que l'ordre du jour en contenait 3.

Monsieur le Maire lui précise que sa remarque a déjà été inscrite en question diverse dans le compte-rendu mais si elle le souhaite, il lui propose de vérifier la réglementation.

Madame MATHIEU indique qu'elle reviendra plus tard sur la question relative au Romary Awards.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-Rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demandes d'adhésions :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes d'adhésions.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges : modification des statuts :

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le changement d'adresse de la C.C.P.H.V. et la modification de ses statuts en découlant.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicats Intercommunaux - Rapports d'activités 2014 :

Le Conseil prend acte de la communication des rapports d'activités et comptes administratifs 2014 des syndicats intercommunaux auxquels la Ville de REMIREMONT est adhérente.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Création d'un groupe de travail :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer une formation restreinte du CLSPD, qui sera chargée d'étudier les problématiques spécifiques de la Commune de Remiremont et qui constituera un outil de concertation en ce qui concerne la politique de la Ville. Il désigne Monsieur Claude JACQUEL comme élu référent au sein de ce groupe, et charge Monsieur le Maire de désigner, au cas par cas, les membres de cette formation restreinte en fonction des problématiques abordées lors de ses réunions.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Acquisition de la forêt et du Fort du Parmont - Droit de priorité :

Le Conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine MATHIEU, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Jérémy CHATTON, Mme Michelle TISSERANT, Mme Rachel PARMENTIER, Mme Laure DIDIER) décide de faire application du droit de priorité des articles L 240-1 à L240-3 et L211-3 du Code de l'Urbanisme pour l'acquisition de la forêt et du Fort du Parmont pour un montant de 118 000 €. Il prend note également que le Service des Domaines procédera à la rédaction de l'acte administratif de cession qui sera soumis à notre Assemblée lors d'une réunion ultérieure.

PERSONNEL TERRITORIAL - Protection sociale complémentaire - "Risque Santé" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation du Centre de Gestion des Vosges pour le risque « santé » à compter du 01 janvier 2016, pour une durée de 6 ans, désignant le groupement d'opérateurs Intériale (assureur) / Gras Savoye (courtier gestionnaire). Il fixe à 15 euros par agent et par mois la participation financière de la Ville quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail de chaque agent, montant limité au montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modification :

Le Conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine MATHIEU, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Jérémy CHATTON, Mme Michelle TISSERANT, Mme Rachel PARMENTIER, Mme Laure DIDIER) arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune.

PERSONNEL TERRITORIAL - Astreintes :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la mise en place d'astreintes d'exploitation pour le personnel technique : situation des agents tenus, pour les nécessités de service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir :

- dans le cadre de mise en état de sécurité de la voirie, en période hivernale, pour les opérations de déneigement et salage, durant la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés,
- dans le cadre de mise en état de fonctionnement et mise en état de sécurité des installations électriques de la Ville et de l'aire de camping-cars gérée par la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges, durant toute l'année, la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés,

Il décide de la mise en place d'astreintes pour le personnel administratif mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, chargé d'intervenir pour le bon fonctionnement de l'E.H.P.A.D. le Châtelet, durant toute l'année, la semaine, en dehors de l'horaire de travail habituel, les samedis, dimanches et jours fériés et charge Monsieur le Maire de rémunérer ou de compenser les périodes ainsi définies conformément à la réglementation en vigueur. Il charge également Monsieur le Maire de demander le remboursement des sommes versées au titre des astreintes réalisées pour le compte de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges et pour le compte du C.C.A.S. et précise que le bénéfice de ce régime est ouvert à l'ensemble des agents qu'ils soient titulaires ou non titulaires.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de Remiremont à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville en règlement des dommages causés au bien public.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine communal - Répartition des charges de fonctionnement et affectation des locaux de l'ex-école de Rhumont :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de répartition des charges de fonctionnement et l'affectation des locaux de l'ex-école de Rhumont.

FINANCES - Taxe de séjour : institution et tarifs :

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer la taxe de séjour conformément aux paragraphes 2 et 3 de la sous-section 1 du CGCT, articles L2336-29 à L2336-39, et dit que son application est fixée, pour la première année, du 1er mars 2016 au 31 décembre 2016, et qu'à compter de 2017, elle couvrira l'année civile. Il dit également que les versements des logeurs auprès du Trésor se feront à chaque trimestre échu. Il fixe à un loyer inférieur à 100 euros par semaine, le seuil d'exonération des personnes occupantes et dit que le produit de la taxe de séjour sera reversé à l'E.P.I.C. (Office de Tourisme).

FINANCES - Concours local des maisons fleuries - Attribution des prix pour l'année 2015 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête le montant des Prix alloués à l'occasion du Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2015 à la somme de 3 048 €.

FINANCES - Concours local des maisons fleuries - Règlement et montant des prix :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le règlement du concours local des maisons fleuries.

FINANCES - Edition d'un programme d'animations musicales : participation de la Ville :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le paiement, au profit de l'Association « Choeur des Abbesses », de la quote-part de 85,20 € due par la Ville pour l'édition de la plaquette « Saison Musicale » de Septembre 2015 à Juin 2016, et pour son Ecole de Musique.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Musées Municipaux : Projet Scientifique et Culturel (PSC) :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Projet Scientifique et Culturel (PSC) des Musées de Remiremont.

FINANCES - Musées Municipaux - Acquisitions d'oeuvres - Demande de subvention FRAM (DRAC et Région Lorraine) :

Le Conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'attribution d'une subvention FRAM, pour diverses acquisitions, du montant le plus élevé possible et prend acte que le montant de ces acquisitions s'élève à 7 450 Euros H.T. soit 8 940 Euros T.T.C.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bâtiments communaux - Travaux divers sur des monuments historiques et commémoratif (Cimetière) - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité (Madame HANTZ n'étant pas présente dans la salle lors du vote), arrête par ordre de priorité le programme des travaux divers sur des monuments historiques et commémoratif (Cimetière) pour l'année 2016. Il fixe à la somme de 134 500 € H.T. soit 161 400 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire à affecter auxdits travaux.

FINANCES - Taxes et droits d'entrée - Tarifs 2016 :

- Centre Aquatique - Tarifs
- Centre Culturel - Tarifs de location.
- Cimetière - Inhumations et exhumations - Redevances et Taxes
- Concessions au cimetière - Tarifs
- Concessions d'eau à droit fixe - Tarifs
- Domaine de la Grange Puton - Salle de restaurant du Centre Aéré - Tarifs de location
- Droits de voirie - Tarifs
- Espace d'Animation Le Volontaire - Tarifs de location
- Fête Patronale - Établissements forains - Droits de Place - Tarifs
- Foires et Marchés - Tarifs
- Location de matériel et d'équipements communaux - Intervention des Services Techniques Municipaux - Tarifs
- Location de salles et salons - Tarifs

- Musées Municipaux - Droits d'entrées - Tarifs
- Service urbain de transport de personnes - Tarifs
- Sonorisation des rues du Centre Ville et de l'Espace Le Volontaire - Tarifs
- Taxe d'étalage - Tarifs
- Taxis automobiles - Droits de stationnement
- Voirie - Redevances diverses - Tarifs

Le Conseil, à l'unanimité, vote globalement une majoration de l'ordre de **0.5 %** des taxes et tarifs susmentionnés.

FINANCES - Budget de l'exercice 2015 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 2 - Service de l'Assainissement - Service de l'Eau - Service de la Forêt : D.M 1. :

Le conseil, vote en Décision Modificative n° 2 au Budget Principal et en Décisions Modificatives n° 1 au Service de la Forêt, au Service de l'Eau et au Service de l'Assainissement les crédits, à savoir :

Budget Principal : Par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine MATHIEU, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Jérémy CHATTON, Mme Michelle TISSERANT, Mme Rachel PARMENTIER, Mme Laure DIDIER)

Budget de la Forêt : Par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine MATHIEU, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Jérémy CHATTON, Mme Michelle TISSERANT, Mme Rachel PARMENTIER, Mme Laure DIDIER)

Budget des Eaux : A l'unanimité

Budget de l'Assainissement : A l'unanimité

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures et ajustements de crédits qui s'imposent.

FINANCES - Enseignement élémentaire - Ski scolaire - Frais de transport - Participation communale 2015/2016 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide dans le cadre de l'organisation du ski scolaire, de poursuivre sa participation aux frais de transport des élèves des Établissements Scolaires Publics et Privé. Il précise que la participation de la Ville sera limitée à 4 000,00 € pour les Écoles Publiques et à 1 600,00 € pour l'École Privée et dit que la dépense totale ainsi engagée estimée à **5 600,00 €**.

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE - Enseignement du premier degré - Études surveillées et heures de surveillance :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les taux horaires des heures supplémentaires et de surveillance effectuées pour le compte et à la demande de la Commune et adopte la répartition des heures d'études effectuées aussi bien par les enseignants du premier degré que par le personnel auxiliaire de l'Éducation Nationale ainsi que les heures de surveillance que ce personnel sera amené à effectuer à la demande et pour le compte de la Commune.

FINANCES - Enseignement Primaire - Classes d'environnement 2016 - Groupes Scolaires de Révillon, Jules Ferry et La Maix :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à l'organisation de trois classes d'environnement tant au profit de la classe de CM1/CM2 du Groupe Scolaire de REVILLON, des classes de GS et CP du Groupe Scolaire Jules FERRY, que des classes de CM1 et CM2 du Groupe Scolaire de LA MAIX. Il arrête le montant de la participation de la Ville à la somme de 3 783,75 €.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux divers dans les bâtiments scolaires pour l'année 2016. Il fixe à 75 000 € H.T. soit 90 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire à affecter auxdits travaux.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux divers dans les équipements sportifs pour l'année 2016. Il fixe à 175 000 € H.T. soit 210 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire à affecter auxdits travaux.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de mise à disposition des équipements sportifs de Béchamp au Lycée André Malraux - Avenant n° 2 à la convention du 27 novembre 2013 :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à intervenir entre la Ville, le Conseil Régional de Lorraine et le Lycée André Malraux de Remiremont.

FINANCES - Romary Awards - Règlement et montant des prix :

Le Conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine MATHIEU, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Jérémy CHATTON, Mme Michelle TISSERANT, Mme Rachel PARMENTIER, Mme Laure DIDIER) approuve dans toutes ses dispositions le règlement du concours « Romary Awards » pour l'année 2015.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bâtiments communaux - Travaux d'amélioration du patrimoine - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux d'amélioration du patrimoine pour l'année 2016. Il fixe à la somme de 285 000,00 € H.T. (342 000,00 € T.T.C.) le montant maximum de l'enveloppe à affecter auxdits travaux.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Travaux de voirie et opérations spécifiques - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux de voirie et opérations spécifiques pour l'année 2016. Il fixe à la somme de 208 333,33 € H.T. soit 250 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire à affecter auxdits travaux.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux d'entretien des chemins communaux pour l'année 2016. Il fixe à la somme de 45 833,33 € H.T. soit 55 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe à affecter auxdits travaux.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Éclairage Public - Modernisation du réseau - Programme 2016 - Définition :

Le Conseil, par 27 voix pour et 1 abstention (M. LAINE), arrête par ordre de priorité le programme des travaux d'éclairage Public et de modernisation du réseau pour l'année 2016. Il fixe à la somme de 83 333,33 € H.T. soit 100 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire à affecter auxdits travaux.

Sans question diverse, la séance est levée à 23 h. 15

A REMIREMONT, le 06 Novembre 2015

Le Maire,

Bernard GODFROY